



LE PRINCE D'ARAUCANIE

**Cour Pénale Internationale**  
Bureau du Procureur  
Boîte Postale 19519  
**NL - 2500 CM, La Haye**  
Pays-Bas

Prince Frédéric d'Araucanie  
Saint-Hilaire – 81300 Graulhet  
France

Saint-Hilaire, le 29/11/2018

Monsieur le Procureur,

Mon prédécesseur le prince Philippe vous avait adressé un courrier le 12/1/2012, mais malheureusement sa missive est restée sans suite. Je suis quotidiennement interpellé au sujet d'actes très graves de violences, y compris des homicides, commis contre la population civile de la Nation Mapuche au Chili. Le dernier en date étant l'assassinat par la police Chilienne du jeune Camilo Catrillanca. Ces actes se font dans le cadre d'une attaque systématique pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique et religieux.

Il est clair que ces agissements criminels, commis par la police, l'armée chilienne ainsi que par des formations paramilitaires financées par de grands groupes industriels multinationaux, sont faits dans l'intention de détruire de façon systématique ce groupe ethnique national comme tel.

En tant que successeur légitime des rois d'Araucanie et de Patagonie je me sens dans l'obligation morale de vous avertir de cette situation et de vous demander de saisir dans les plus brefs délais la Cour Pénale Internationale afin d'entamer une action contre le Président et le gouvernement du Chili pour crimes contre l'humanité et crime de génocide.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, mon profond respect.

Frédéric d'Araucanie